

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du jeudi 12 novembre 2009**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme Julia Collis MM. Jacques Petitpierre Jean-François Jordan	présidente vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair, Isabelle Meier MM. Yannick Dupraz, André Favre, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	MM. Robert Ravasio Mme Brigitte Saillet-Veuillet	comptable secrétaire administrative

Absent-e-s excusé-e-s François Mégevand, Bernard Piguet, Léon Piller, conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de la nouvelle Conseillère municipale, Madame Isabelle Meier, en remplacement de Monsieur Bruno HOLZER, démissionnaire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations :
 - **13/2009** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010
 - **14/2009** : Proposition relative aux indemnités allouées en 2010 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux
 - **15/2009** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2010, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - **16/2009** : Proposition relative à la perception et au recouvrement de la taxe professionnelle communale par la Commune de Meinier dès 2010
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15

1. Prestation de serment de la nouvelle Conseillère municipale, Madame Isabelle MEIER (en remplacement de Monsieur Bruno HOLZER, démissionnaire)

La Présidente fait lever l'assemblée et lit le traditionnel engagement d'assermentation, que **Mme Isabelle Meier** promet de respecter. Elle est applaudie.

Mme Meier reprendra les charges en commission de M. Holzer, c'est-à-dire dans la commission des Finances et la commission Environnement, Routes & Agriculture.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire

La Présidente donne la parole au **Maire** qui remercie Mme Brigitte Saillet-Veuillet de prendre le PV en l'absence de M. Vazquez.

a) Sécurité

Le Maire informe le CM que l'Exécutif a reçu en mairie l'îlotier Sutter et le Maréchal Chef Gamperlé du poste de police de la Pallanterie, qui suivent les dossiers concernant la commune. Ils ont présenté les statistiques et l'Exécutif a profité de cette occasion pour parler des différents problèmes qui se sont présentés sur notre territoire.

Une augmentation des vols est à déplorer (beaucoup de vélos). Les statistiques présentent jusqu'à fin octobre 2009, 43 vols et 16 cambriolages.

Il a également reçu une représentante de Protectas, société qui lors des tournées travaille sur la prévention et informe la police en cas de soucis.

b) Chéquiers-culture

Les communiens au revenu modeste qui sont au bénéfice d'une subvention maladie et répondent à divers critères bien spécifiques pourront profiter d'un chéquier culture mis à leur disposition par le Département de la culture de la Ville de Genève. Ces chèques leur permettront d'avoir des rabais au niveau culturel. Participation financière de la commune : CHF 10.- par chèque utilisé.

c) Fibre optique.

Le Maire a rendez-vous le 7 décembre avec les SIG pour trouver un terrain d'entente afin d'amener la fibre optique (internet, téléphone télévision) jusqu'au village de Meinier en collaborations avec Swisscom pour la pose. Ceci entraînera quelques frais pour la commune, frais qui en vaudront la peine. L'infrastructure des réseaux du village d'Essert permettra également à ce hameau de bénéficier de la fibre.

d) Finances

Des informations complémentaires sont parvenues de l'Etat de Genève. De nouvelles estimations ont été envoyées par le Département des Finances concernant les recettes fiscales des personnes physiques et morales montrant une différence en positif d'environ CHF 100'000.-, montant estimé et provisoire à ce jour. **Le Maire** propose de ne pas changer le projet de budget, la différence annoncée ne permettant pas de faire un gros amortissement et le projet de budget étant bien équilibré.

Le Maire demande s'il y a encore des questions quant au budget : pas de question

4. Projets de délibérations

- **13/2009** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010

André Favre demande une explication.

Le Maire lui répond que les CHF 30.- représentent la taxe professionnelle minimale, (frais administratifs) à payer pour une entreprise.

Les 25% de dégrèvement représentent le pourcentage déduit une fois le calcul de la TP effectué. La commune facture en fait le 75% du montant total de la taxation, ceci pour favoriser les entreprises. Pour répondre au souci d'**André Favre** quant à la charge financière que pourrait représenter cet impôt pour les entreprises, **Robert Ravasio**, comptable, précise que la TP se calcule en ‰ et n'est donc pas un assommoir pour les entreprises.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **14/2009** : Proposition relative aux indemnités allouées en 2010 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux

Florio Togni demande pourquoi cette augmentation doit faire l'objet d'une votation au conseil. **Le Maire** explique que le CM doit accepter par votation toute modification d'indemnités.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **15/2009** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2010, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Florio Togni demande une précision sur la signification du point 4 « autorisation d'emprunter pour 2010 ». **Le Maire** explique que si un emprunt arrive à échéance, compétence lui est donnée pour le reconduire avec des conditions absolument identiques ou plus favorables.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **16/2009** : Proposition relative à la perception et au recouvrement de la taxe professionnelle communale par la Commune de Meinier dès 2010

Le Maire explique que jusqu'à ce jour l'Etat de Genève procède à l'émission des bordereaux et au recouvrement pour la taxe professionnelle, coût pour la commune entre 3 et 4% de l'impôt. En acceptant cette délibération, le CM donnera la compétence à la commune pour maîtriser toute la procédure, de la taxation à l'encaissement. **Robert Ravasio**, comptable, précise qu'il a maintenant les outils informatiques qui lui permettront la gestion totale de la taxe professionnelle communale.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

5. Rapports des commissions

a) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Myrna Lachenal informe que les bénévoles ont été reçus en mairie pour les remercier. Ce fut un très bon moment autour d'un apéritif.

Pierre Pricat sait qu'il existe d'autres réseaux de bénévoles, par exemple la paroisse. Serait-il possible que la commission établisse un lien entre la commune et les paroisses afin de trouver des forces vives? **Alain Corthay** précise qu'un échange a déjà été fait mais qu'il ne faut pas oublier la séparation église/état. Il se réjouit d'utiliser le potentiel du futur nouveau site internet de la commune qui permettra de redynamiser l'action des bénévoles aux travers des offres et demandes et d'y insérer des liens pour joindre d'éventuels responsables paroissiaux.

La commission prépare le repas des Aînés qui se tiendra le dimanche 24 janvier 2010.

b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni : Des membres ont participé à plusieurs AG où ils ont pu constater que les associations sont bien vivantes et proposent de nombreux services et activités, comme le P'tit Gourmand. Des rencontres ont eu lieu avec la Rampe pour faire le point, avec la FASE et avec les jardinières d'enfants auxquelles ils ont fait part des plans prévus pour la future structure intercommunale de la Petite Enfance.

Préparation de la Fête de l'Escalade qui sera organisée par la commune le 11 décembre. Il rappelle que le Noël de l'école sera pris en charge par les enseignant(e)s le lundi 21 décembre.

Alain Corthay informe le conseil qu'une discussion s'est tenue en mairie avec 3 enfants et leurs parents suite à des déprédations fortuites et involontaires dues à une attitude inconsciente. Les enfants et leurs parents ont été très réceptifs et ce moment fut constructif. Il sera important de faire de la prévention dans le cadre de l'école élémentaire. Réfléchir à une sécurisation du préau couvert.

c) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

RAS

d) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

André Favre informe qu'un débriefing du 1^{er} août a été fait en commission. M. François Longchamps, Conseiller d'Etat, est « réservé » pour le 1^{er} Août 2011.

La sortie du Conseil s'est bien déroulée.

Une journée artisanale est prévue en 2010, jumelée avec la Fiesta d'Automne. L'Amicale des pompiers est d'accord de travailler en commun avec la mairie pour redynamiser cette manifestation.

La grande sortie du Conseil se ferait au Jeûne Genevois 2010. Les idées des conseiller(ère)s sont les bienvenues pour la prochaine séance du conseil municipal en décembre.

e) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

RAS

f) **Finances (FIN)**

RAS

g) **Information, Communication & Votations (ICV)**

Jacques Petitpierre donne des nouvelles du président, **François Mégevand** qui se porte bien suite à son opération. Les infirmières ont regretté son départ

Il informe que le Bulletin Communal sera distribué dans le courant de ce mois avec en encart un questionnaire permettant de savoir si cette formule répond toujours aux demandes et intérêts de la population. Ces informations seront importantes pour l'évolution du BC.

Le chantier du site Internet débutera en janvier, dénominateur commun : Interactivité. Les membres du CM seront sollicités sur leurs avis. **Jean-François Jordan** demande s'il sera possible d'y ouvrir un forum. **Jacques Petitpierre** répond que cela nécessiterait que quelqu'un s'occupe quotidiennement du site, ce qui n'est pas prévu pour le moment mais les outils nécessaires seront mis en place pour ne pas bloquer l'évolution du site.

Il y aura beaucoup de travail de communication en relation avec la construction du Centre du Village. Pour ce faire, du matériel d'exposition sous forme de grilles a été acquis. Il est à la disposition des commissions.

Mettre en adéquation ces différents vecteurs de communication de la commune sera une priorité de la commission.

h) **Réclamations (REC)**

RAS

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Groupement pour le Centre Sportif de Rouelbeau (CSR)**

Jean-François Jordan informe que le Groupement a passé en revue la gestion et l'organisation des clubs sportifs. Pas de problème de cohabitation entre eux.

Le Groupement a parlé de sécurité et propreté au CSR, il a étudié les états financiers intermédiaires qui ont montré que le budget est respecté.

Lors de sa prochaine séance de décembre, le Groupement du CSR recevra M. Paolo Meier pour s'assurer de la bonne relation entre le gérant du restaurant, les sociétés sportives et les clients du restaurant « Le Rouelbeau ».

b) **Amadeus**

Florio Togni donnera des nouvelles plus précises après la séance de réflexion sur le déroulement du dernier festival que le comité d'Amadeus tiendra fin novembre.

Pierre Pricat rapporte les soucis financiers du Chœur de Meinier, le coût de sa participation au Festival Amadeus étant plus élevé à chaque fois. Serait-il possible de prévoir un éventuel surplus dans la subvention financière versée par la commune au Chœur pour le prochain Festival dans 2 ans.

c) **Fondation de la Pallanterie**

Corinne Ménétrey informe que les façades en bois du Bât. 4 montrent des signes de détérioration. S'il faut les refaire le choix est le suivant :

- panneaux en aluminium (couleur bronze)
- panneaux imitation bois (coût moindre), cette solution aurait la préférence du conseil de Fondation.

André Favre montre sa surprise que ces façades soient si abîmées après 8 ans d'existence et se pose la question quant au règlement des frais de remplacement. **Etienne Murisier** explique que c'est la Fondation qui va payer les travaux au prorata de ce qu'elle en est propriétaire. **Le Maire** rappelle le fonctionnement financier et comptable de la Fondation.

Corinne Ménétrey reprend la parole pour informer le conseil qu'il reste quelques places non louées dans le parking 1^{er} sous-sol du Bât.5 malgré les nombreuses sollicitations faites. Pour y remédier 4 locaux fermés vont être créés sur le noyau central du parking et seront loués. Ces locaux seront démontables et il y aura possibilité de revenir aux places de parking en cas de besoin.

d) **Pompiers**

André Favre donne des informations sur l'incendie d'un container papier enterré à la déchetterie ch. du Stade. La Cie des sapeurs-pompiers est intervenue et remercie M. Thierry Pradervand qui est venu sur place à 3h00 du matin pour sortir le container afin que les pompiers puissent éteindre le feu.

Un éventuel déplacement de la Fête du 1^{er} Août à Rouelbeau a été évoqué, ce qui inquiète la Cie des pompiers quant à la mise à disposition de suffisamment d'hommes pour tous les postes nécessaires : la sécurité, les feux d'artifice, le parking et la circulation + l'animation en elle-même, l'Amicale et la compagnie regroupant plus ou moins les mêmes personnes.

Le Maire répond que le parking de la salle devrait être libéré et que le 1^{er} Août 2010 devrait se faire comme d'habitude.

e) **Fanfare**

Excellent concert annuel selon les échos qu'a eu **Marlène Favre**.

f) ACG Commission jeunesse

Familles d'accueil.

La proposition du statut concernant les mamans de jours a été mise à mal par un avis de droit demandé par la Ville de Genève. Lundi prochain lors d'une discussion entre les communes, **Alain Corthay** espère qu'un consensus va être trouvé et sera proposé lors de l'AG de l'ACG.

g) Communes-école

RAS

7. Divers**a) Giratoire rte de Jussy**

André Favre s'étonne de la durée des travaux : il lui semble qu'ils n'avancent plus. **Etienne Murisier** répond que ce chantier devrait être terminé en fin d'année. Il fera part des remarques du conseil lors du prochain rendez-vous de chantier.

b) Salle communale

Jean-François Jordan remarque que l'éclairage de la salle communale n'est pas chaleureux. Les lampes doivent être contrôlées, voir pour mettre des ampoules d'une autre couleur.

c) Jeunesse

Yannick Dupraz présente un forum fédéral tenu à Bienne auquel il a assisté avec **Bernard Piguet** : « Comment aménager l'espace rural pour la jeunesse ». Il présente diverses animations préparées par les jeunes en collaboration avec un animateur (déco de Noël par ex.) Ces diverses actions ont permis de limiter les dégradations. Le vieux terrain B ne pouvant pas être mis à la disposition des jeunes car il doit être rendu à l'agriculture, **le Maire** propose la création d'un groupe de travail intergénérationnel pour une réflexion sur « comment faire vivre le Centre du Village ». **Alain Corthay** rajoute que pour éviter les incivilités, les jeunes doivent être intégrés dans la vie communale. Il parle du projet « petit job » pour le ramassage des déchets par les jeunes en collaboration avec les sociétés lors des manifestations communales.

d) Chiens

Yannick Dupraz a mis en herbe un lot communal (8'000m²) au ch. de Fiez pour le mettre à disposition des chiens. Dakota s'y est installé. Il demande à la commune d'adresser un courrier à l'Office vétérinaire à ce sujet. **Etienne Murisier** précise qu'une bande herbeuse va être mise à disposition des chiens le long du ch. du Rucher.

e) Atelier d'écriture

Alain Corthay informe qu'un week-end en octobre 2010 a été bloqué pour développer un atelier d'écriture. Le samedi pour tous ; le dimanche, le thème étant « le souvenir » atelier adapté particulièrement aux Aînés.

La Présidente s'excuse d'ores et déjà de son absence lors de la prochaine séance et informe que le Conseil Municipal sera présidé par **Jacques Petitpierre**.

La commune a envoyé des fleurs à Mireille Piguet pour la remercier de ses bons soins lors des traditionnels repas qui se tenaient après le conseil de décembre. **Isabelle Meier** se propose pour continuer cette tradition chez elle.

Plus personne ne demandant la parole, **La Présidente** lève la séance à **22h15**

Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 10 décembre 2009 à 19h15

Cette séance sera suivie d'une raclette chez Isabelle Meier.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....
Jean-François Jordan

.....
Julia Collis

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 10 décembre 2009/bsv



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 novembre 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 13/2009

Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308b et 308c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à Fr. 30.-,
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à 25%.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 décembre 2009**.

Meinier, le 20 novembre 2009

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 novembre 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 14/2009

Proposition relative aux indemnités allouées en 2010 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget de fonctionnement établi pour l'année 2010,
vu le rapport de la commission des finances du 13 octobre 2009,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité**

3. de fixer les indemnités allouées aux Maire et Adjointes à Fr. 78'000.- au total,
4. de fixer les indemnités allouées aux Conseillers municipaux à Fr. 38'100.- au total,
5. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2010 suivantes :

02.00.300.01	Indemnités aux Maire et Adjointes
01.00.300.01	Indemnités aux Conseillers municipaux

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 décembre 2009**.

Meinier, le 20 novembre 2009

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 novembre 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 15/2009

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2010, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2010 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 5'981'240.- aux charges et de Fr. 5'984'600.- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Fr. 3'360.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 855'860.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 852'500.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 3'360.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 3'658'400.- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 3'658'400.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 855'860.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 2'802'540.-,

vu le rapport de la commission des finances du 13 octobre 2009,

vu les articles 30, al 1, lettres a, b et g, 70 al. 1, lettre b, et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'exécutif,

le Conseil municipal de Meinier

décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

6. d'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de Fr. 5'981'240.- aux charges et de Fr. 5'984'600.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 3'360.-,
7. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à 42 centimes,
8. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 à 100 centimes,
9. d'autoriser le maire à renouveler en 2010 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 décembre 2009**.

Meinier, le 20 novembre 2009

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 novembre 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 16/2009

Proposition relative à la perception et au recouvrement de la taxe professionnelle communale par la Commune de Meinier dès 2010

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article n° 318 de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité**

de demander au Conseil d'Etat d'autoriser la Commune de Meinier à procéder elle-même et sans limitation de durée aux formalités de perception et de recouvrement de la taxe professionnelle communale, ceci dès le 1^{er} janvier 2010.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 décembre 2009**.

Meinier, le 20 novembre 2009

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis